

ARRÊTE

ORLIAC
DE BAR

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 12 décembre 1966;

A R R Ê T E :

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

- CORREZE -

ORLIAC-de-BAR

Eglise

- Vierge de pitié, statue, pierre polychrome, XV^oS

PEROLS

Eglise de Barsanges

- Vierge de pitié, statue, bois polychrome, style art populaire, XVII^e

PEYRISSAC

Eglise

- Saint Antoine, statue, calcaire, dernier quart du XV^oS
- Saint Léonard, statue, calcaire, dernier quart du XV^oS
- Sainte Marguerite, statue, calcaire, dernier quart du XV^oS
- Saint Blaise, statue, calcaire, dernier quart du XV^oS
- Sainte Agnès, statue, calcaire, dernier quart du XV^oS

PIERREFITTE

Eglise

- Vierge de pitié, groupe, pierre polychrome, fin XV^oS

SAINT JAL

Eglise

- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVII^oS ...

SAINTEMARIE LAPANOUZE Eglise

- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVI^oS
- Vierge à l'Enfant, statue, bois polychrome, XVII^oS
- Bénitier cylindrique à décor de feuilles, pied octogonal, granit, XIV^oS
- Saint Roch, statue, bois polychrome, XVII^oS

LA TOURETTE Eglise

- Vierge à l'Enfant, statue, ^{bois} pierre polychrome, ~~XIII^o~~ d.
- Saint Jacques Le Majeur, statue, bois polychrome XVII^oS

VITRAC Eglise

- Sainte Marie-Madeleine, statue, pierre polychrome fin du XV^oS

SAINT CHAMANT Eglise

- Notre-Dame de Pitié, statue, bois polychrome, ^{début} XVI^oS

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, aux Maires des diverses communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 JAN 1967

Pour le Ministre et par délégués
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur de l'Architecture

Max Querrien

Max QUERRIEN